

De l'épée à la croix : Les soldats passés à l'ombre des cloîtres (fin XVIe - fin XVIIIe siècles)

Hommage au Professeur André Corvisier

Dominique Dinet

Abstract

Abstract : This article reminds that soldiers gave up the profession of arms to retreat among the monks. Some pronounced monastic vows, particularly after the religious wars and League's defeat, but also after dangerous wounds or afflictions during their military life. The orders of mendicant friars, then in the end of XVIIth century, the most severe observances of repute, such as the Trappe, attract them in priority. Other soldiers, the oldest, were received by the monks more or less willingly, even after the establishment of the Hospital for disabled soldiers. Unfortunately, the sources of information don't allow a serial study of this question.

Résumé

Résumé : Cet article rappelle que des soldats abandonnèrent l'épée pour se retirer parmi les moines. Les uns prononcèrent des vœux, surtout après les guerres de religion et l'échec de la Ligue, mais aussi à la suite de blessures ou d'amertumes dans leur carrière militaire. Les ordres mendiants, puis à la fin du XVIIe siècle, les observances réputées les plus strictes comme la Trappe les attirent en priorité. D'autres soldats, plus âgés, même après l'institution de l'Hôtel des Invalides, furent les hôtes plus ou moins volontaires des religieux. Malheureusement les sources ne permettent pas une étude sérielle de la question.

Citer ce document / Cite this document :

Dinet Dominique. De l'épée à la croix : Les soldats passés à l'ombre des cloîtres (fin XVIe - fin XVIIIe siècles). In: Histoire, économie et société, 1990, 9^e année, n°2. pp. 171-183;

doi : <https://doi.org/10.3406/hes.1990.2378>

https://www.persee.fr/doc/hes_0752-5702_1990_num_9_2_2378

Fichier pdf généré le 21/12/2018

DE L'ÉPÉE A LA CROIX : LES SOLDATS PASSÉS A L'OMBRE DES CLOITRES (fin XVI^e - fin XVIII^e siècle)

Hommage au Professeur André CORVISIER

par Dominique DINET

Résumé :

Cet article rappelle que des soldats abandonnèrent l'épée pour se retirer parmi les moines. Les uns prononcèrent des vœux, surtout après les guerres de religion et l'échec de la Ligue, mais aussi à la suite de blessures ou d'amertumes dans leur carrière militaire. Les ordres mendiants, puis à la fin du XVII^e siècle, les observances réputées les plus strictes comme la Trappe les attirent en priorité. D'autres soldats, plus âgés, même après l'institution de l'Hôtel des Invalides, furent les hôtes plus ou moins volontaires des religieux. Malheureusement les sources ne permettent pas une étude sérieuse de la question.

Abstract :

This article reminds that soldiers gave up the profession of arms to retreat among the monks. Some pronounced monastic vows, particularly after the religious wars and League's defeat, but also after dangerous wounds or afflictions during their military life. The orders of mendicant friars, then in the end of XVIIth century, the most severe observances of repute, such as the Trappe, attract them in priority. Other soldiers, the oldest, were received by the monks more or less willingly, even after the establishment of the Hospital for disabled soldiers. Unfortunately, the sources of information don't allow a serial study of this question.

Il est certain que les gens de guerre de l'époque moderne, en pillant et en détruisant tout sur leur passage, sans épargner ni les sanctuaires, ni les abbayes et monastères, ont généralement laissé un très mauvais souvenir chez les religieux et religieuses. On connaît grâce aux lettres de la Mère Angélique Arnauld toutes les vexations subies par Port-Royal-des-Champs et ses alentours durant la Fronde¹. Auparavant, lors de l'intervention française «ouverte» dans la guerre de Trente Ans, Bèze et son abbaye bénédictine furent sauvagement ravagés en 1636, aussi bien par les troupes impériales commandées par Gallas que par les «suédois» de Weimar au service de la France². Encore en 1711, les allemands dévastent les bâtiments des Cisterciens de Beaulieu, au diocèse de Langres³. On pourrait multiplier les exemples, dresser une longue liste des atrocités commises et rappeler que, justement, le concile de Trente, sans forcément songer aux horreurs de la guerre, avait invité les moniales des

campagnes à s'établir en ville, à l'abri des remparts, pour échapper aux incursions des malfaiteurs⁴...

En poursuivant dans cette direction, on risquerait d'oublier la présence d'anciens soldats retirés parmi les réguliers, soit revêtus de l'habit monastique après avoir prononcé des vœux solennels, soit logés à l'extérieur de la clôture et portant parfois le nom d'oblats. Ce sont ces deux catégories, différentes de par le statut des personnes qui les composent, qui retiendront notre attention ici⁵.

Si pour les seconds, les abbayes apparaissent d'abord comme des lieux de retraite à l'issue de nombreuses années de service et selon des modalités en partie fixées par l'autorité royale, ce qui n'exclut pas une certaine participation à la vie de prière qui s'y déroule, pour les premiers, elles ont fait l'objet d'un choix profond, grave, d'une rupture volontaire avec le monde. Ce sont de véritables conversions.

Bien entendu, les modalités, les raisons exactes de ces engagements en religion nous échappent le plus souvent, faute d'une documentation appropriée. Même au XVII^e siècle, les sources disponibles, tels les registres de vêtures et de professions, les catalogues et matricules de moines,... indiquent très rarement l'état des personnes avant leur entrée en religion. Au mieux, elles nous renseignent sur la qualité et la profession de leurs parents, si bien qu'il n'est pas impossible que certains religieux aient porté les armes avant de se consacrer à Dieu, sans laisser le moindre indice à ce sujet, susceptible d'être remarqué par les historiens. Ceux-ci en sont donc réduits le plus souvent à glaner dans les récits de l'époque, les souvenirs et les journaux des contemporains. Mais les témoignages de beaucoup les plus intéressants et les plus riches de notre point de vue demeurent les vies des religieux décédés, rédigées par des proches qui les ont bien connus. Certes la tendance hagiographique d'une telle littérature est évidente. Néanmoins, le lecteur attentif y trouve presque toujours des informations de valeur sur la famille du profès et sa situation personnelle antérieure.

Au XVIII^e siècle, l'observation correcte de la déclaration royale d'avril 1736 par l'ensemble des réguliers permet de recourir aux registres de vêtures et de professions conservés pour obtenir ces renseignements.

Si l'état actuel de nos recherches, limitées à la France, ne nous autorise pas à dresser de véritables courbes du phénomène, surtout à l'échelle nationale, il nous paraît cependant assuré que ce mouvement d'individus quittant l'armée pour le cloître connut son intensité maximale à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle, puis à un moindre degré, jusque vers 1635-1640.

Il est évident que cela correspond à la fois au retour de la paix à la suite de l'édit de Nantes, de la soumission des ligueurs et du traité de Vervins, mais aussi au début de la diffusion de la réforme catholique. Cela permet la lente résorption de la violence extrême des guerres de religion⁶, la fin du climat de tension au sein d'un monde où une large partie de la population, presque quotidiennement exaltée par des sermons souvent dûs à des moines, croit revivre les épisodes de la Bible. Ainsi Pierre de

l'Estoile note-t-il dans son *Journal*, en décembre 1587, qu'à Paris, «les prédicateurs criaient que sans la prouesse et la constance du duc de Guise, l'arche fut tombée entre les mains des Philistins»⁷.

Dans ce contexte, les couvents, après avoir opéré leur réforme et mis fin à des situations sans doute pittoresques mais fort éloignées de leur idéal primitif (comme à Dinan, en 1591, où le dominicain Cyprien du Sur se trouve à la tête d'une troupe de près de 300 soldats, pour la plupart des religieux !)⁸, offrent non seulement une canalisation et une sublimation de ces pulsions, grâce à une vie religieuse intense où s'affirme la pratique de l'oraison, mais aussi un refuge aux déceptions terrestres de ces ligueurs qui ont échoué dans leurs tentatives politico-religieuses.

Surtout, l'existence de plusieurs instituts voués à la prédication et à la conversion des incroyants ou des hérétiques donne une nouvelle perspective à ces combattants⁹ qui ont perdu, lentement ou brutalement, l'espoir d'une victoire par les armes sur les protestants. Désormais, pour ceux qui ont quelques connaissances et un minimum de capacités intellectuelles, la lutte peut s'organiser sur un autre plan. Avec l'aide de Dieu, des armes de nature différente se révéleront peut-être plus efficaces. La prière, la parole, la controverse publique entraîneront, espère-t-on, la déroute de l'adversaire, bref, des conversions massives et, à terme, l'élimination des huguenots que les troupes de la Ligue, absorbées par trop de fronts, n'ont pu obtenir.

De là, l'énorme succès, sous le règne d'Henri IV et au début de celui de Louis XIII, des ordres mendiants, carmes, jacobins, cordeliers, capucins,... d'autant que beaucoup de leurs membres, à Paris comme en province, aussi bien en Bretagne et en Normandie qu'en Bourgogne, avaient bruyamment affiché leurs sympathies pour la Ligue et leur franche hostilité au Béarnais¹⁰.

C'est justement à la suite de ces événements qu'un assez grand nombre d'anciens soldats entrèrent chez les Capucins de la province de Lyon dans les années 1595-1600¹¹. D'autres le firent un peu plus tard, suivant des itinéraires plus complexes, tel le Père Victor d'Evreux, ancien capitaine de la Ligue, qui, aux côtés du duc de Mercœur, était allé jusqu'en Hongrie pour guerroyer contre les Turcs. Finalement, las de tuer et de frapper, il revint en France et prit l'habit de capucin, en octobre 1605, dans la province de Paris¹².

Plusieurs poursuivent par la prédication le combat antérieur. Le Père Ange de Joyeuse est à peine rentré dans l'ordre capucin en 1599¹³ qu'il manifeste hautement, malgré les autorités civiles, à Saint-Jacques-de-la-Boucherie à Paris, sa réprobation de l'établissement du culte réformé à Grigny, aux environs de la capitale¹⁴. Peu après, en 1606, le Père Joseph de Paris, à la suite d'une mission à Saumur, place de «sûreté» protestante, envisageait la fondation dans cette ville d'un couvent de son ordre «pour servir de contrebatterie et fortifier en la foi les catholiques de la ville avec plus d'avantage, de succès et de commodité»¹⁵. Ce langage, cette prédication toute militaire répondent aux attentes d'une large partie de la population. Aussi l'apothicaire langrois

Africain Sénault, frère du ligueur parisien Pierre Sénault¹⁶, consigne-t-il avec satisfaction dans son *Journal* qu'à l'occasion de l'Avent de 1612, à Langres, le Père Epiphane (un capucin !) «a bien daubé sur les huguenots»¹⁷. Néanmoins, dans cette lutte, l'apostolat de ces pères ne peut se réduire à de simples attaques, ils développent également de façon fondamentale le culte du Saint-Sacrement, en particulier à l'occasion des prières des Quarante-heures qu'ils ont diffusées plus que d'autres dans toute la France, à l'imitation de l'Italie¹⁸.

Ils mènent encore, comme la plupart des religieux mendiants qui rivalisent de zèle à cet égard, d'autres combats, tout aussi populaires. Non seulement ils dénoncent en chaire le vice et le péché, mais ils n'hésitent pas à payer de leur vie à l'occasion des incendies et surtout de l'assistance aux pestiférés. En juin 1618, les Capucins de Paris, aidés d'autres moines mendiants, intervinrent efficacement pour arrêter la propagation du feu à partir de quelques embarcations chargées de foin¹⁹. En 1623, ces religieux se mettaient au service des hospitalisés atteints de la peste. Plusieurs moururent de la sorte, dont le Frère François de la Mothe, frère laïc, ancien soldat au régiment des Gardes²⁰.

Certes, tous les militaires en quête de «religion» ne s'engagèrent pas alors dans les ordres mendiants. Un nombre assez important soit ne put y être admis, soit se sentit mal à l'aise dans un cloître, soit ne put accepter la discipline imposée par une règle monastique quelle qu'elle soit, ou voulut plus radicalement se couper du monde, fuir toute société et se mit à rechercher le «désert», autrement dit la solitude d'un ermitage, solitude parfois relative puisqu'il arrive qu'un même gîte soit partagé par deux ou trois solitaires. Tel est le cas du ligueur Pierre Seguin, terrifié à la vue des cadavres des Guise assassinés à Blois en 1588, qui après un bref passage au mont Valérien se retire en 1595 près de Nancy, où il vit en pénitent jusqu'à sa mort en 1636. Notons au passage que des soldats protestants se firent aussi ermites, comme Jacques Cousin, compagnon d'Henri IV, blessé à Arques, qui gagna un site sauvage sur une colline lorraine²¹.

Si chaque guerre amène ultérieurement dans les ermitages son flot de combattants licenciés et inaptes à un retour à la vie «normale»²², aucune sans doute, aux XVIIe et XVIIIe siècles, n'a suscité autant de vocations monastiques, particulièrement vers les ordres mendiants que les guerres de religion de la fin du XVIe siècle.

En revanche, chaque nouveau conflit offre des tentations aux moines issus de l'armée et, dans bien des cas, le religieux s'efface devant l'ancien militaire, comme s'il reprenait du service. L'année 1636 en fournit une multitude d'exemples dans les deux camps. Durant le siège de Saint-Jean-de-Losne par les Impériaux, le carme Denis Falcon, qui avait été soldat dans sa jeunesse, participe en connaisseur à la vaillante défense de la cité²³. Les Capucins de Dôle se révélèrent aussi ardents lors de l'attaque de la ville par les Français. Lors d'une sortie, le Père Barnabé et le Frère Claude tentèrent de s'emparer d'un canon, une pique à la main. Comme un français saisissait le Frère Claude, son compagnon utilisa son arme, lui fit lâcher prise et le tua²⁴. Un

autre Père, Albert de Besançon, expert dans les travaux de contre-mines, trouva la mort dans le maniement de ces engins²⁵. Enfin le Frère Eustache d'Iche, frère lai de Lorraine réfugié à Dôle, d'origine noble, participa à tous les assauts, l'espadaon en mains ! Selon un chroniqueur du temps, cela lui valut cette sèche réprimande du Gardien de Dijon : « Vous tachez la robe de Saint-François du sang des chrétiens, vous diffamez la profession religieuse. Votre place n'est pas parmi les combattants, mais dans votre couvent. Les prêtres et les religieux peuvent se trouver aux armées, comme je m'y trouve moi-même en ce moment, non pour combattre, mais pour administrer les sacrements et pourvoir au salut des âmes »²⁶.

Plus généralement, les guerres, ou même l'exercice des armes en temps de paix, contribuent à enrichir les cloîtres de nouveaux sujets, souvent encore jeunes, à la suite de blessures graves qui rendent impossible la poursuite d'une carrière militaire et plus délicate la recherche d'une activité civile. Cet itinéraire est fréquent, d'autant que l'accident apparaît parfois aux intéressés comme un signe du Ciel, un avertissement qu'il ne faut pas négliger. Selon un de ses biographes, le jésuite Nicolas Abram, Servais de Lairuelz, qui portait alors le prénom d'Annibal, préfiguration de la gloire militaire dont son père rêvait pour lui, aurait interrompu brusquement à l'âge de seize ans son entraînement, ayant été renversé par un cheval fougueux, pour entrer dans l'ordre de Prémontré. Même si les historiens de notre siècle émettent des doutes sur l'authenticité de cette anecdote, la rupture dans la préparation au métier de soldat est indéniable. Mais, continuité dans l'effort, un tout autre combat attendait le jeune homme après ses études à l'université de Pont-à-Mousson et à Paris : la réforme d'un ordre religieux...²⁷

Plus modestement, malgré son rayonnement personnel, le Frère Laurent de la Résurrection, convers chez les Carmes déchaux depuis 1642, avait pris l'habit après avoir été grièvement blessé à Rambervillers en 1636, ce qui l'avait conduit à abandonner l'état militaire dès l'âge de 22 ans²⁸.

Pour certains, laissés pour mort sur le champ de bataille, un vœu décide de leur entrée en religion. Le Frère Onuphre de Paris, réchappé de la sorte de la bataille de Thionville, s'engage chez les Capucins²⁹. Ces derniers recueillent également des convertis à la suite d'un duel malheureux, comme le Père Grégoire de Paris³⁰. D'autres sont probablement venus dans les ordres pour expier des fautes graves, peut-être même des crimes commis au cours des guerres, dont ils éprouvent ensuite du remords³¹. Certes, la plupart des constitutions monastiques prescrivent le rejet de tels candidats. Mais ont-elles toujours été observées, d'autant que des dispenses restent possibles en cas de réelle contrition ? ³²

Peu à peu, à la fin du XVII^e siècle et tout au long du XVIII^e, ce mouvement de l'armée vers la religion porte les individus vers les observances réputées les plus strictes et les plus rigoureuses. Les Capucins, et plus généralement les ordres mendiants, exercent un moindre attrait que par le passé, même si Joseph-Ignace de Mesgrigny, maître de camp, opte encore pour eux en 1677, à l'âge de 23 ans, et devient le

Père Athanase avant d'être nommé évêque de Grasse en 1711 ³³. Très vite, la Trappe en attire davantage. Rancé lui-même sait mettre en valeur quelques exemples de ces «conversions» parmi ses admirables *Relations de la vie et de la mort de quelques religieux de la Trappe*. J'en retiendrai le frère Joseph et dom Muce.

Le premier, dans le monde, Arnaud de la Filolie, originaire du diocèse de Périgueux, avait embrassé très jeune la profession des armes et devint lieutenant d'infanterie. «Il est aisé, nous dit-il, de juger que sa jeunesse ne fut ni fort chrétienne, ni fort réglée et qu'il y acquit des qualités et des habitudes bien contraires à la vie qu'il a menée dans sa retraite». Ayant quitté le service, invité par son directeur de conscience à «vivre conformément aux engagements de son baptême», il partit «sans délibérer davantage» pour la Trappe, où il mourut le 21 mars 1692, en refusant dans son agonie une tisane qu'on lui présentait, avec ces paroles : «Jésus-Christ eut soif sur la Croix et ne voulut point boire»³⁴.

La carrière du second atteint l'extraordinaire. Rancé nous en prévient immédiatement : «Il n'y a rien, mes Frères, qui donne de plus grandes idées de la bonté de Dieu que la conversion des grands pécheurs. Il n'y a rien de si capable de faire aimer Jésus-Christ [...] que de considérer qu'il reçoit dans son sein ceux qui s'étaient insolemment élevés contre lui, qui faisaient une profession publique de blasphémer son saint Nom et de fouler aux pieds ses Lois et ses Ordonnances les plus saintes. C'est ce que nous avons vu dans celui de nos Frères qui vient de nous être ravi». Le portrait est tracé sans concession. Après une jeunesse libertine et débauchée, «il entra dans les troupes des Grenadiers, que tout le monde sait être les plus déterminés entre ceux qui font le métier de la guerre. [...] Il eut en même temps toutes les méchantes qualités qu'un homme de cette profession est capable d'avoir». Plusieurs fois blessé, il se lassa de cette carrière et se fit religieux chez les bénédictins non réformés. Mal à l'aise, il s'enfuit, appréhendant de tomber entre les mains de la justice pour ses forfaits passés. Il alla en Angleterre, puis en Allemagne avant de s'engager dans l'armée des Ottomans. Au hasard de ses pérégrinations, il entendit parler de la Trappe et des austérités qui s'y pratiquaient. Il s'y précipita, n'hésitant pas à parcourir à pied plus de deux cents lieues. Même, il en fit quatorze «la dernière journée, ayant incessamment la pluie sur le corps, et arriva [...] attaqué d'un rhume, dont il ne put guérir pendant tout le cours de son noviciat et qui se tournant en une fluxion sur la poitrine, fut la cause de sa mort».

Quel exemple alors ! Quel changement ! «Frère Muce s'était entièrement abandonné à la divine Providence». Ses énormes souffrances le rendaient joyeux, car il estimait les mériter, tant il avait offensé Dieu. Au terme d'une longue et douloureuse agonie, «tous ces mouvements et toutes ces agitations le quittèrent ; Dieu lui rendit une tranquillité parfaite et il cessa de respirer et de vivre le 19 février 1689, laissant à tous ses Frères la consolation de voir que Jésus-Christ, entre tant de maisons qui lui sont consacrées, eût choisi celle-ci, la moindre de toutes, comme le lieu dans lequel il voulait remporter sur l'enfer une victoire si signalée»³⁵.

L'histoire de dom Muce émut profondément l'opinion, jusqu'à la Cour, où, paraît-il, elle arracha des larmes à Mme de Maintenon et à Louis XIV³⁶. D'autres soldats se tournèrent ultérieurement vers la Trappe³⁷ ou vers des observances assez proches, en particulier à l'abbaye de Sept-Fons, au diocèse d'Autun³⁸. Encore au XVIII^e siècle, plusieurs s'y présentèrent, sans toutefois être capable de persévérer jusqu'à la profession, tels Jean-Henri de Losse, capitaine d'infanterie, originaire de l'évêché de Trêves, et le gendarme limousin, Léon Tissier, en 1763³⁹. L'austérité attire, mais lorsqu'elle est vécue réellement au cours du noviciat, elle rebute plus d'un candidat. En revanche, Jean-François Roux, officier d'artillerie, natif du diocèse d'Embrun, revêtu de l'habit cistercien la même année, prononça ses vœux en 1764. Fidèle à ceux-ci, sa présence est attestée à Sept-Fons en octobre 1790⁴⁰.

Nous retrouvons le même phénomène au nouveau Val-Saint-Lieu, uni à Sept-Fons en 1764, à la suite des efforts tenaces de l'évêque de Langres, Gilbert de Montmorin, pour ranimer l'ancien Val-des-Choux. Là aussi, la pureté de la règle s'impose et vaut immédiatement à l'institution une grande renommée⁴¹. Claude-Louis Barey, lieutenant des volontaires au régiment de Clermont-Tonnerre, âgé de 23 ans, en fait l'expérience, fâcheusement. Novice le 8 décembre 1780, l'échec est patent puisqu'il sort peu après, comme beaucoup ici, sans que nous sachions si ce départ est spontané ou s'il s'agit d'un renvoi⁴².

Ainsi, avec plus ou moins d'intensité selon les époques, un flux a conduit des soldats vers la Religion, spécialement vers les observances jugées en leur temps les plus rigoureuses et capables de perpétuer d'autres combats, soit contre les réformés et les hérétiques, soit contre les vices de la nature humaine.

*

* *

Mais les abbayes et les couvents ont également accueilli des militaires âgés, retirés du service, qui, sans être revêtus de l'habit, ont goûté de la paix du cloître, le plus souvent jusqu'à leur mort. On leur donne quelquefois le nom d'oblats.

Dès l'époque, le sens de ce mot manquait de netteté pour les canonistes gênés par le petit nombre de personnes en cet état. Cependant, il convient de les distinguer franchement des «convers» ou des «donnés». Les premiers prenaient l'habit de religieux et prononçaient des vœux solennels, tandis que les seconds, comme les oblats, ne faisaient pas profession, gardaient les vêtements du siècle et, s'ils vivaient dans un monastère, pouvaient librement retourner dans le monde, à tout moment⁴³, même s'ils s'étaient engagés lors de leur entrée à suivre certaines pratiques de la vie communautaire⁴⁴.

Frères donnés et oblats avaient passé contrat avec le monastère, généralement en lui abandonnant tous leurs biens pour y vivre aux frais de celui-ci, à l'écart du monde

le reste de leurs jours et y être ensevelis. Dans la pratique, aux XVII^e et XVIII^e siècles, comme je l'ai constaté à la chartreuse de Champmol aux portes de Dijon, les «donnés» (appelés aussi «oblats» dans quelques contrats !) étaient de plus en plus des auxiliaires qui, tout en étant astreints à la discipline de l'ordre, accomplissaient des tâches précises au profit du monastère : menuisier, charron,...⁴⁵. Dans d'autres observations, le terme de donné désignait encore un intermédiaire entre l'abbaye et les laïcs pour traiter et négocier les affaires concernant la vie matérielle de la communauté (contrats de rente, problèmes juridiques, fonciers et fiscaux...) ⁴⁶.

Enfin depuis le XIII^e siècle, les rois de France avaient coutume de nommer, dans les monastères placés sous leur «garde», un «oblat» qui ne donnait rien quoiqu'il dût y être entretenu. Celui-ci était en principe un soldat âgé ou blessé que ses infirmités empêchaient de servir dans l'armée. A la fin du XVI^e siècle, par les ordonnances de 1578 et de 1585, la royauté limita cette pratique aux abbayes et prieurés dont elle désignait les titulaires. En outre, comme ces anciens militaires étaient occupés à diverses fonctions : sonner les cloches, ouvrir les portes..., abbés et prieurs, sans doute sous la pression royale, leur attribuèrent une modique pension annuelle, que Louis XIII, par un texte de janvier 1629, fixa à cent livres. En 1670, Louis XIV l'augmenta à cent cinquante livres pour les monastères dont les revenus dépassaient 1200 livres⁴⁷.

En réalité, abbés et prieurs commendataires opposèrent souvent une vive résistance à ces mesures et à leur application qui, d'une part, introduisaient des sujets dont les habitudes de vie étaient a priori peu compatibles avec la discipline régulière, d'autre part, amputaient, très modestement dans la plupart des cas, les revenus qu'ils pouvaient tirer de leur bénéfice⁴⁸. Mieux introduits que d'autres dans les assemblées du Clergé, leur opposition retarda l'établissement d'institutions capables de venir efficacement en aide aux soldats infirmes, car le nombre des places offertes par les maisons religieuses était très faible⁴⁹ et ne pouvait en aucun cas régler le problème. Cependant en 1670, même si des protestations s'élevèrent contre la récente augmentation des pensions à cent cinquante livres, l'archevêque de Rouen, François de Harlay, président, sut, semble-t-il, les arrêter habilement derrière des réaffirmations de principe, selon lequel le premier ordre ne pouvait être imposé sans son consentement⁵⁰.

De son côté, pendant longtemps, la royauté n'envisagea guère de consacrer des sommes substantielles à la question, préférant s'en décharger sur les ecclésiastiques pourvus d'un bénéfice, au nom de leur devoir moral d'assistance aux pauvres. La création de l'Hôtel des Invalides, en 1674, marqua une indéniable amélioration et, bon gré, mal gré, les abbés et prieurs tenus jusque là d'entretenir un oblat durent verser les pensions prévues en 1670 aux receveurs des décimes qui alimentèrent ainsi partiellement le budget de la nouvelle institution⁵¹.

Parmi les mesures ultérieures, on notera l'augmentation des pensions versées par les bénéficiaires concernés à trois cents livres, par une déclaration royale d'avril 1768, complétée par un arrêt du Conseil d'Etat de 1769, qui, en raison de leurs revenus modestes, limita ces versements annuels à soixante quinze livres pour huit abbayes et

prieurés et à cent cinquante livres pour soixante autres, dont les abbayes d'Ahun (diocèse de Limoges), de la Charité près de Lézennes (diocèse de Langres), de Saint-Marcel (diocèse de Cahors)...⁵²

Néanmoins, force est de constater que l'Hôtel des Invalides ne put jamais recueillir l'ensemble des soldats âgés ou infirmes dans l'incapacité de servir. Leur inaptitude fut souvent délicate à mesurer et devant l'ampleur des demandes, les temps d'attente s'allongèrent malgré des départs volontaires, des renvois et une mortalité non négligeable⁵³.

De la sorte, en continuant à recevoir des soldats âgés, les abbayes rendirent d'utiles services, même s'ils furent limités. Certes, il est souvent difficile, à partir de leurs archives, d'obtenir des renseignements sériels et sociologiques sur ces anciens militaires⁵⁴. Pourtant l'observation attentive des fonds de celles situées alors dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon montre d'abord que celles qui étaient astreintes à l'entretien d'un oblat s'en déchargèrent à la fin du XVII^e siècle, au décès du dernier titulaire, en payant la pension à l'institution des Invalides, comme l'abbaye de Septfontaines, de l'ordre de Prémontré, qui désormais cessa d'en héberger⁵⁵.

Ensuite, heureusement pour les anciens militaires disposant de ressources ou ayant encore quelques capacités physiques, les maisons religieuses habituées à les accueillir en vertu d'un contrat persistèrent dans cette attitude jusqu'à la Révolution. Ainsi quelques anciens officiers furent les hôtes des Cisterciens de Pontigny auxquels ils versaient une pension. Le 2 juin 1698, le sieur Boismègre est reçu en qualité de «familier»⁵⁶. Ultérieurement, nous apprenons le décès, en juillet 1767, d'un autre officier, Jean Macaire, pensionnaire, natif du diocèse de Die et âgé de 80 ans. La mort de Jacques Gautier, le 3 mars 1783, suisse originaire du canton de Fribourg, qui exerçait la fonction de garde à l'abbaye, atteste que des soldats plus humbles étaient également admis s'ils pouvaient se rendre utiles⁵⁷.

Il est vrai que cette méthode offrait quelques avantages à l'institution monastique. En premier lieu, cela leur donnait une totale liberté de choix parmi ces anciens militaires et leur permettait de ne retenir que les sujets capables de s'adapter aux dispositions majeures de la règle. De cette façon, les énergumènes indomptables, les libertins et pécheurs endurcis n'iraient pas créer le désordre et troubler la sérénité de la communauté. Les réelles difficultés pour établir la «réforme» des vieilles abbayes au XVII^e siècle et leur rendre leur destination primitive nous aident à comprendre l'hostilité des religieux à l'arrivée comme oblats de tels soldats.

De plus, les pensions évitaient l'essentiel des frais. Certes, des abbayes comme Pontigny, dont les revenus étaient substantiels, n'en avaient pas besoin. En revanche, pour des maisons aux maigres ressources et ne pouvant posséder de bien-fonds, cela améliorerait le budget dont l'équilibre était toujours précaire. Cette raison fit apprécier aux Cordeliers de Bar-sur-Aube la présence sous leur toit de Pierre-Charles Clouet, ancien capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis. Dans ces conditions, il ne se-

rait pas étonnant qu'ils aient déploré son décès, survenu le 24 janvier 1774. Ils ne semblent pas avoir réussi à le remplacer⁵⁸.

*

* *

Incontestablement les faits relatés ici, les itinéraires individuels mentionnés, l'impossibilité d'une véritable étude quantitative, sérielle, sociologique témoignent des tâches à accomplir pour mieux connaître ce mouvement qui porta des soldats à abandonner les armées pour rechercher la paix des cloîtres⁵⁹. Néanmoins plus d'une douzaine d'années de fréquentations étroites avec les sources d'origine monastique ou s'y rapportant m'amènent à douter fortement de la réussite intégrale d'une telle entreprise, même limitée à la France.

Je crois cependant assuré, en souhaitant que d'autres chercheurs confirment ou infirment ces résultats, que ce flux eut sa plus grande intensité à l'issue des guerres de religion. Au delà, chaque conflit vint temporairement élargir ce courant, au moins jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. Constamment, les observances offrant les plus belles perspectives de combat contre l'infidèle (au sens le plus large) ou contre soi-même paraissent en avoir le plus profité. Bien sûr, cela n'exclut pas l'arrivée de quelques soldats dans d'autres ordres, à l'image de dom Kirkette, gentilhomme flamand, devenu cistercien de Sellières (diocèse de Troyes) après ses graves blessures à la bataille de Fontenoy⁶⁰.

A l'égard de ces militaires, les ordres religieux ont donc exercé une double fonction. En priorité, ils ont permis à des hommes de se convertir, à des pécheurs de se racheter, de trouver non sans difficultés la voie du salut par l'anéantissement personnel devant les volontés de Dieu. Cela a donné un autre sens à leur mort. Les désespérés ont alors retrouvé la sérénité et même quelques uns la joie⁶¹. En outre, socialement, ce phénomène a purgé le monde d'éléments parfois acharnés, violents, dangereux et fort délicats à réintégrer dans des activités civiles. Des contemporains en eurent pleinement conscience. On rapporte qu'Henri IV, à l'annonce de la rentrée du duc de Joyeuse au couvent de Saint-Honoré, se serait écrié : «Nous allons avoir une longue paix, puisque nos capitaines quittent les armes et se font Capucins»⁶². Socialement encore, l'accueil dans les abbayes et autres communautés religieuses d'oblats, de «familiers» contre pension, de serviteurs... a contribué, imparfaitement sans doute, à procurer un toit, un foyer à d'anciens soldats et officiers que l'âge ou les blessures rendaient inaptes au service et qui avaient peut-être perdu toute leur famille. Il est vrai que seule une petite minorité put en bénéficier et participer à la vie de prière qui s'y déroulait.

Dominique DINET
Université de Paris-Sorbonne - Paris IV

NOTES

- ¹ *Lettres de la Révérende Mère Angélique Arnauld*, Utrecht, 1742, 3 vol. (notamment aux t.I et II). Voir aussi J. Jacquart, «La Fronde des Princes dans la région parisienne et ses conséquences matérielles», *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 1960, pp.257-290.
- ² Dom Plancher et Dom Werle, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, Dijon, 1739-1781, t.IV, pp. 650-651 et l'ouvrage plus récent de S. de Montenay, *L'abbaye bénédictine Saint-Pierre de Bèze. 630-1790*, Dijon, 1960, pp. 222-226.
- ³ Arch. Dép. Haute-Marne, 2 H 9, épisode cité par D. Dinet, *Vocation et Fidélité. Le recrutement des Réguliers dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (XVIIe-XVIIIe siècle)*, Paris, 1988, p.114.
- ⁴ *Le Saint Concile de Trente œcuménique et général...*, nouv. traduit par M. l'Abbé Chanut, Paris, 1686, pp. 370-371. (canon V du Décret sur les Réguliers et les moniales, également reproduit par A. Michel, *Les décrets du concile de Trente*, Paris, 1938, p. 603).
- ⁵ On laissera volontairement de côté dans cet article les ordres religieux militaires.
- ⁶ Plus généralement sur la violence au XVIe siècle, voir les travaux de D. Crouzet. En attendant la publication de sa thèse de Doctorat d'Etat, on se reportera aux analyses de P. Chaunu, *Eglise, culture et société. Essais sur Réforme et Contre-Réforme. 1517-1620*, Paris, 1981, pp. 443-456.
- ⁷ P. de L'Estoile, *Journal pour le règne de Henri III (1574-1589)*, éd. L.R. Lefevre, Paris, 1943, p.508.
- ⁸ J.D. Levesque, *Les frères prêcheurs de Lyon. Notre-Dame de Confort. 1218-1789*, Lyon, 1978, p. 242, note 44.
- ⁹ Et à d'autres : le Père Léandre de l'Annonciation, qui installe en 1620 à Goa une mission des Carmes déchaussés, est un ancien capitaine de la milice espagnole à Naples (E. Alford, *Les missions des Carmes déchaussés. 1575-1975*, Paris, 1977, p. 45).
- ¹⁰ Ainsi chez les Carmes bretons (W. Janssen, *Les origines de la réforme des Carmes en France au XVIIe siècle*, La Haye, 1963, p.65) et les mendiants bourguignons (H. Drouot, *Mayenne et la Bourgogne*, Dijon, 1937, t. I, pp. 150-152). Rappelons que l'assassin d'Henri III en 1589, Jacques Clément, appartenait à l'ordre des jacobins (Dominicains). Sur l'attitude des Capucins en Normandie, à Orléans, à Reims,... : P. Godfroy de Paris, *Les Frères Mineurs Capucins en France. Histoire de la province de Paris*, Rouen-Paris, 1939, t. I, fasc. II, pp. 151-172.
- ¹¹ P. Theotime de Saint-Just, *Les Capucins de l'ancienne province de Lyon. 1575-1660*, Saint-Etienne, 1951, p. 59.
- ¹² Bib. Mazarine, ms. 2418, p. 42 (Annales de la Province de Paris), cité par J. Mauzaize, *Le rôle et l'action des Capucins de la province de Paris dans la France religieuse du XVIIe siècle*, Lille, 1978, t. I, p. 261.
- ¹³ Le duc Henri de Joyeuse est devenu le frère Ange, capucin, en 1587, à la mort de sa jeune femme. Mais sur les instances des Ligueurs et avec l'accord de Clément VIII, il succéda en 1592 à son frère Scipion, décédé, comme gouverneur du Languedoc pour la Ligue, avant de se soumettre à Henri IV en 1596. Il ne rentra dans son ordre, à Paris, qu'au début de 1599.
- ¹⁴ P. de L'Estoile, *Journal pour le règne de Henri IV*, éd. L.R. Lefevre, Paris, 1948, t. I, p. 575 (en mai 1599).
- ¹⁵ P. Raoul de Sceaux, *Histoire des Frères Mineurs Capucins de la Province de Paris (1601-1660)*, Blois, 1965, p. 156. Il s'agit du futur collaborateur de Richelieu, «l'éminence grise».
- ¹⁶ Sur Pierre Senault : R. Descimon, «Qui étaient les Seize ? », *Paris et Ile-de-France*, t. 34, 1983, pp. 218-220.
- ¹⁷ A. Senault, *Journal*, f° 3 v° (Bib. Municipale de Langres, ms. 39).
- ¹⁸ Récente mise au point sur ce thème de B. Dompnier, «Un aspect de la dévotion eucharistique dans la France du XVIIe siècle : les prières des Quarante-heures», *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, t. LXVII, 1981, pp. 5-31.

- ¹⁹ P. Edouard d'Alençon, *Les premiers pompiers de Paris ou dévouement des Capucins dans les incendies*, Paris, 1892, p. 6. A la fin du XVIII^e siècle, L.V. Thiery note encore «le courage héroïque» des religieux mendiants parisiens en ces circonstances malgré la création d'un corps de pompiers (*Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris*, Paris, 1787, t. I, p. 431).
- ²⁰ P. Raoul de Sceaux, op.cit., p. 594. Autres exemples en Normandie : pp. 587-593. Pour la Bourgogne et la Champagne : D. Dinot, «Mourir en religion aux XVII^e et XVIII^e siècles», *Revue Historique*, t. CCLIX/I, 1978, p.34. Plus généralement : P. Raoul de Sceaux, «Les Capucins au service des pestiférés en France au XVII^e siècle», *Miscellanea Melchor de Pobladora*, Rome, 1964, t. II, pp. 189-209.
- ²¹ J. Sainsaulieu, *Les ermites français*, Paris, 1974, pp. 59-60.
- ²² *Ibid.*, pp. 55 et 61-63.
- ²³ E. de Vernisy, *L'invasion de Gallas*, Paris, 1936, p.98.
- ²⁴ J. Boyvin, *Le siège de Dôle, capitale de la Franche Comté et son heureuse délivrance*, Anvers, 1638, p. 192. Cet auteur, né à Dôle en 1575 et mort en 1650 (donc contemporain des événements), a été conseiller, puis président au parlement de Dôle et âme de la résistance en 1636.
- ²⁵ *Ibid.*, p. 291.
- ²⁶ *Ibid.*, pp. 141 et 268. Les mêmes risques guettent souvent les ermites.
- ²⁷ E. Delcambre, *Servais de Lairuelz et la réforme des Prémontrés*, Averbode, 1964, pp. 50-51.
- ²⁸ De son nom Nicolas Herman, né près de Lunéville en 1614 (E. Alford, *Annales brèves des Carmes déchaux de France*, Avon, 1973, t. I, pp. 44-45).
- ²⁹ J. Mauzaize, op.cit., t.I, p. 262.
- ³⁰ *Ibid.*, t. I, p. 263.
- ³¹ C'est également ce motif qui en amène à l'érémitisme : J. Sainsaulieu, op.cit., pp. 68 et 90.
- ³² En outre, les amnisties qui terminent quelques guerres civiles, en leur évitant poursuites et recherches, ne permettent-elles pas à certains de garder le silence sur ces matières lors de leur interrogatoire préalable à leur prise d'habit ? Néanmoins ces cas ont du être très rares, car toute révélation ultérieure les expose à être chassé de l'ordre pour fausse déclaration.
- ³³ J. Mauzaize, op.cit., t. I, pp. 253-254. A. Jean, *Les évêques et les archevêques de France depuis 1682 jusqu'à 1801*, Paris-Mamers, 1891, p. 198 voit en lui un «prédicateur ardent».
- ³⁴ Pp. 315-316 et 353 du t. II de l'édition de 1716 que j'ai utilisée.
- ³⁵ *Ibid.*, t. II, pp. 107-109, 119, 146-147 et 174.
- ³⁶ H. Bremond, «L'abbé Tempête », *Armand de Rancé, réformateur de la Trappe*, Paris, 1929, p. 98 a mis l'accent sur cette question. Mais le meilleur ouvrage sur Rancé est celui d'A.J. Krailsheimer, *Armand-Jean de Rancé, Abbot of La Trappe. His influence in the cloister and the world*, Oxford, 1974. Le même auteur vient d'achever la préparation de l'édition de la *Correspondance complète* de Rancé (4 volumes prévus).
- ³⁷ Signalons l'existence des registres de vêtures et de professions de cette abbaye qui seront bientôt exploités, avec notre concours.
- ³⁸ F. Lamy, *Histoire de Notre-Dame de Saint-Lieu. Sept Fons*, Moulins, 1937 (le t. I).
- ³⁹ Arch. Dép. Allier, H 9 bis, 6e registre, vêtures des 4 juin et 16 novembre 1763.
- ⁴⁰ Arch. Dép. Allier, H 10, état du 20 octobre 1790.
- ⁴¹ D. Dinot, *Vocation et Fidélité*, pp. 60, 66-67 et 121. Sur la création du Val-Saint-Lieu, voir notre article sur «Les insinuations ecclésiastiques», *Histoire, Economie et Société*, 1989, n°2, pp. 209-210, en attendant l'achèvement de notre thèse d'Etat sur «Les Réguliers et la vie régionale dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (XVII^e-XVIII^e siècles)».
- ⁴² Arch. Dép. Côte d'Or, 66 H sup., Vêtures et professions, 2e registre. Le taux de sorties au cours du noviciat est énorme au Val-Saint-Lieu : 71% (D. Dinot, *Vocation et Fidélité*, pp. 66-67).

⁴³ Depuis le Concile de Trente, les religieux et religieuses à vœux solennels ne peuvent appeler de leur profession que dans les cinq premières années et pour des motifs précis concernant la liberté de celle-ci.

⁴⁴ Durand de Maillane, *Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiale*, Lyon, 3e éd., 1776, t. II, pp. 148-149.

⁴⁵ Arch. Dép. Côte d'Or, H 776. Je reviendrai sur ce problème dans ma thèse d'Etat.

⁴⁶ Je remercie Frère Sabas, de l'abbaye de la Trappe, d'avoir récemment souligné le fait et attiré mon attention sur ce point, qui paraît un héritage médiéval.

⁴⁷ Durand de Maillane, *op.cit.*, t. II, pp. 150-151. Voir aussi J. Marchal, *Le droit d'oblat. Essai sur une variété de pensionnés monastiques*, thèse de droit, Poitiers, 1944 ou Ligugé, 1955. Il semble que le paiement de cette pension à d'anciens soldats permettait aussi de ne pas les entretenir à l'intérieur du monastère.

⁴⁸ R. Chaboche, «Le Clergé de France et l'assistance aux invalides de guerre au XVIIe siècle», *Assistance et assistés de 1610 à nos jours* (Actes du 97e congrès national des sociétés savantes, Nantes, 1972), Histoire moderne et contemporaine, t. I, Paris, 1977, pp. 31-47.

⁴⁹ Au XVIIIe siècle, J.P. Bois reconnaît justement qu'une telle place est une chance pour les anciens soldats : «Les anciens soldats de 1715 à 1815. Problèmes et méthodes», *Revue Historique*, t. CCLXV/I, 1981, p. 87.

⁵⁰ P. Blet, *Les assemblées du Clergé et Louis XIV, de 1670 à 1693*, Rome, 1972, p. 13 (à partir des registres de la série G 8 des Arch. nationales. Le point de vue est légèrement différent de celui de R. Chaboche, *op.cit.*, p. 35).

⁵¹ Sur celle-ci : *Les Invalides, trois siècles d'histoire* (sous la dir. de R. Baillargeat), Paris, 1974.

⁵² Durand de Maillane, *op.cit.*, t. II, pp. 151-155.

⁵³ A. Corvisier, *L'armée française de la fin du XVIIe siècle au ministère de Choiseul. Le soldat*, Paris, 1964, t. II, pp. 791-820.

⁵⁴ A. Corvisier, «Anciens soldats oblats, mortes-payes et mendiants dans la première moitié du XVIIe siècle», *Assistance et assistés de 1610 à nos jours*, p. 12.

⁵⁵ D. Dinet, Thèse d'Etat en cours (citée à la note 41).

⁵⁶ Arch. Dép. Yonne, H 1413, 1er registre.

⁵⁷ Arch. Dép. Yonne, 2 E 307.

⁵⁸ Arch. Communales Bar-sur-Aube, GG 86 (aujourd'hui en dépôt aux Arch. Dép. de l'Aube). Cette suggestion me paraît d'autant plus fondée que, selon l'intendant de Champagne, les habitants dénonçaient la rapacité de ces moines.

⁵⁹ Il faut y joindre une partie de ceux qui sont licenciés de l'armée, notamment lors des réductions d'effectifs consécutives au retour de la paix.

⁶⁰ Il fit profession à Pontigny en 1747, fut religieux de Sellières, puis prieur de Quincy (diocèse de Langres) et, par brevet royal, abbé de la Charité à Lézinnes, peu avant la Révolution (Arch. Dép. Yonne, H 1413, 2e registre ; Arch. Dép. Haute-Marne, G 920, f° 79 et 98). Il illustre au milieu du XVIIIe siècle l'itinéraire, déjà rencontré, du jeune soldat blessé passé dans l'ordre monastique (il avait 22 ans en 1747). On notera cependant que c'est par le *témoignage* d'un contemporain (conservé dans Arch. Dép. Yonne, H 2063) que nous connaissons son passage à l'armée et non grâce aux registres de vêtues et professions.

⁶¹ C'est la mort du religieux, non plus celle du soldat. Sur celle-ci : A. Corvisier, «La mort du soldat depuis la fin du Moyen Age», *Revue Historique*, t. CCLIV/I, 1975, pp. 3-30.

⁶² Relevé par J. Mauzaize, *op.cit.*, t. I, p. 246, note 12.